



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0653

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Projet urbain partenarial (PUP) sis 75, rue de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

*Absents non excusés* : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0653**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Projet urbain partenarial (PUP) sis 75, rue de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Gécina est propriétaire d'un tènement foncier de 2,7 hectares situé 75, rue de Gerland à Lyon 7°. Ce terrain est bordé par les rues de Gerland à l'ouest, Croix-Barret au sud et Massimi à l'est. Cette parcelle est grevée de plusieurs emplacements réservés (ER) destinés à compléter le maillage de la frange "est" de la rue de Gerland.

Sur ce site, la société Gécina développe un projet urbain mixte d'activités et de logements d'environ 55 000 mètres carrés de surface de plancher (SdP) au travers d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) :

- 20 100 mètres carrés SdP de logements (300 logements environ dont 25 % de logements sociaux et 10 % en accession sociale réglementée),
- 33 350 mètres carrés SdP de bureaux,
- 1 550 mètres carrés SdP de commerces,
- une crèche privée.

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont accepté de programmer des travaux d'infrastructures qui répondent aux besoins de l'opération, à savoir :

- la création de 2 voiries nouvelles (le prolongement des rues Ravier et Pierre Bourdeix), voies de desserte des lots,
- l'élargissement de la rue Croix-Barret, dans le prolongement de la future voie des Girondins et de la rue Madeleine Fourcade,
- des reprises des voiries existantes sur le pourtour de l'opération (rues de Gerland, Paul Massimi et Croix-Barret) pour assurer l'insertion des nouvelles constructions dans l'environnement existant,
- l'extension du réseau électrique, depuis le poste de la Mouche, sous maîtrise d'ouvrage ERDF.

Ces travaux seront réalisés et financés dans le cadre de la convention de PUP, approuvée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2013-4041 du 24 juin 2013.

**Bilan prévisionnel actualisé**

Le bilan prévisionnel de l'opération est le suivant (en € TTC) :

Programme des équipements publics	Maîtrise d'ouvrage	Coût d'opération	Financements			
			Gécina	Ville de Lyon	Métropole de Lyon	ERDF
Infrastructures	Métropole de Lyon	3 180 657	2 062 695		1 117 962	
	Ville de Lyon	454 268	224 854	229 414		
	ERDF	575 520	230 200	57 560		287 760
Acquisitions foncières (emprises de voirie)		1 314 718	779 750		534 968	
<b>Total</b>		<b>5 525 163</b>	<b>3 297 499</b>	<b>286 974</b>	<b>1 652 930</b>	<b>287 760</b>

En 2014, Gécina a obtenu 2 permis d'aménager (PA) : un PA "est" et un PA "ouest" et réalisé la commercialisation des lots du PA "est". En avril 2015, Gécina a démarré les travaux de construction du premier bâtiment à usage de bureaux (implantation majeure pour la Métropole de Lyon), soit environ 20 000 mètres carrés de SdP.

Pour permettre le démarrage des travaux de construction des 2 premiers lots de logements, la Métropole de Lyon doit effectuer, à partir d'octobre 2015, des travaux de viabilisation du site (réseaux d'assainissement, eau potable et eau pluviale hors bassins d'infiltration, voie de chantier).

Les travaux de finitions seront réalisés en deux phases en fonction de la commercialisation des permis d'aménager. Une première phase de travaux de finition est prévue entre avril 2016 et mars 2017 pour la livraison du Septen d'EDF. Pour engager les travaux en avril 2016, la Métropole de Lyon doit lancer un appel d'offres pour la désignation des entreprises d'ici la fin de l'année.

En parallèle, la Métropole de Lyon doit poursuivre l'acquisition des emprises de voiries.

Le montant total de l'autorisation de programme nécessaire au financement de l'opération est de 3 940 479 € correspondant au financement des équipements publics (3 715 625 €) et au reversement de la participation constructeur due à la Ville de Lyon (224 854 €), soit :

- 3 614 479 € TTC sur le budget principal,
- 187 000 € HT sur le budget annexe des eaux,
- 139 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Une individualisation partielle d'autorisation de programme a déjà été individualisée en 2013 pour la signature du PUP, pour un montant de 595 657 € en dépenses pour le démarrage des études de maîtrise d'œuvre et une première tranche d'acquisition foncière, et de 2 287 549 € en recettes correspondant à la participation financière du constructeur à percevoir par la Communauté urbaine de Lyon au titre des études et des travaux réalisés.

Il est proposé de solliciter une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 2 170 968 € en dépenses pour :

- réaliser les travaux de viabilisation (réseaux humides et voirie provisoire),
- finaliser les acquisitions foncières et anticiper une première tranche de travaux de finition en vue de la livraison du Septen et des deux premiers lots de logements (voiries définitives, bassin d'eaux pluviales, réseaux secs) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le principe de :

- la réalisation d'une première tranche de travaux en vue de la viabilisation du site,
- la finalisation des acquisitions foncières ainsi que le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une seconde tranche de travaux,

nécessaires à l'opération du projet urbain partenarial (PUP) sis 75, rue de Gerland à Lyon 7°.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant total de 2 170 968 €, répartis comme suit :

- 1 884 968 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O2856, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 940 968 € en 2016,
- . 944 000 € en 2017 ;

- 147 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'eau sur l'opération n° 1P06O2856 à prévoir en 2016 ;

- 139 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P06O2856 à prévoir en 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 766 625 € en dépenses et 2 287 549 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**